

OBJECTIFS, PROGRAMME 2018, SUIVI ET EVALUATION.

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DU CANTAL

1. LES OBJECTIFS POURSUIVIS

a) Le cadre général

L'action de la Conférence des financeurs a pour objet de coordonner et apporter des financements complémentaires en matière de prévention de perte d'autonomie des 60 ans et plus sur le département cantalien.

Ces actions doivent entrer dans l'un des six champs suivants prévus par la Loi ASV :

- Les aides techniques individuelles et l'adaptation du logement ;
- Le forfait autonomie ;
- Les actions de prévention mises en œuvre par les SAAD ;
- Les actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD ;
- Les actions en faveur des proches aidants ;
- Les autres actions collectives de prévention.

b) Les articulations avec le rapport du Docteur Aquino – Le Plan National de Prévention de la Perte d'Autonomie

Le périmètre d'intervention du Plan National :

- L'accompagnement à la préretraite et retraite,
- Le repérage des personnes isolées, des personnes fragiles,
- La prévention pour le bien vieillir avec le repérage des facteurs à risque,
- La prévention et la prise en charge après une maladie,
- L'anticipation des situations de rupture,
- L'émergence d'une prévention tertiaire en établissement.

Pour ce faire, le Plan National invite, notamment, à une meilleure coordination au regard d'un constat d'une multiplicité des actions et d'une couverture hétérogène des territoires. Les conclusions attirent l'attention sur la perte d'énergie des acteurs provoquée par la diversité des approches, doublons et le manque d'articulation entre les initiatives. Il invite, ainsi, à penser une gouvernance adaptée, proposant un cadre d'action incitatif et cohérent. La Conférence des financeurs du Cantal s'inscrit pleinement dans ces prérogatives.

En lien avec les préconisations du Plan National, les trois types de prévention qui structurent le Programme de la Conférence cantalienne sont les suivantes :

- Prévention primaire : préserver et améliorer les grands déterminants de la santé et de l'autonomie ;
- Prévention secondaire : Prévenir les pertes d'autonomie évitables ;
- Prévention tertiaire : Eviter l'aggravation des situations déjà caractérisées par une incapacité.

c) Les orientations spécifiques à la Conférence des financeurs du Cantal

L'action se doit d'être concertée et envisagée dans une logique partenariale et pluriannuelle.

A cet effet, la Conférence des financeurs du Cantal en sa séance du 22/06/2017, s'est donnée le programme de travail suivant :

1. Améliorer la coordination et la communication sur la prévention de la perte d'autonomie au sein du Département du Cantal.
2. Développer les actions de prévention sur les territoires plus isolés et fragilisés.
3. Renforcer l'action en direction des séniors « actifs » et « robustes ».
4. Développer des actions visant à favoriser le « bien vieillir » autour du lien social, de l'accès aux soins, du bien-être, des mobilités et de l'accès aux droits.
5. Agir sur l'environnement des personnes.

d) Contenu du Programme 2018 de la Conférence

Axe 2				
Développer les actions de prévention sur les territoires plus isolés et fragilisés				
Objectifs de travail	Modalités de réalisation	Points d'attention	Calendrier	Prévention
1. Renforcer la dynamique d'expérimentation et d'innovation sur le département.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Définition d'un cadre pluriannuel de travail avec engagement financier à définir. ⇒ Accompagnement en matière d'ingénierie à la création de projets. ⇒ Mise en réseau des acteurs locaux par une action concertée à partir des MDA et CLS. 	<p>Sécuriser les porteurs de projets par un engagement pluriannuel.</p> <p>Penser les projets dans une logique de phasage/ étapes de réalisation.</p> <p>Ceci pourrait ouvrir à des actions intégrant la notion de parcours du sénior.</p>	2017 - 2019	Primaire et secondaire
2. Proposer des actions « décentralisées » et « délocalisées »	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Incitation à la mise en place de réponses itinérantes innovantes. ⇒ Développement d'actions à la taille plus réduite et aux formes plus souples, avec une coordination via le CLS. 	<p>Viser la couverture de territoires moins pourvus sans négliger les deux grandes aires urbaines du Département.</p> <p>Les territoires qui concentrent des facteurs de risques : <i>Champs-sur-Tarentaine, Condat, Allanche, Salers, Pleaux, Pierrefort, Chaudes Aigues, Montsalvy, Maurs.</i></p>	2018 - 2019	Primaire et secondaire
3. Renforcer l'implication des acteurs locaux (clubs des aînés, associations de proximité, collectivités)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Renforcement de la communication sur les enjeux du vieillissement, notamment par le biais de la presse locale. 		2017 - 2018	

<p>dans une logique de d'animation locale de projets de territoire</p>	<p>⇒ Incitation à la conduite de projets.</p> <p>⇒ Proposition d'instances de concertation et de construction de projets, en articulation avec les CLS.</p>			
<p>4. Inciter au déploiement d'actions visant l'ouverture des ESSMS aux personnes extérieures.</p>	<p>⇒ Inciter aux déploiements de réponses « hors résidents ».</p> <p>⇒ Travailler sur de la sensibilisation des EHPAD à ouvrir l'établissement à des actions extérieures.</p> <p>⇒ Inciter les porteurs de projets ou structures locales à proposer des actions dans les établissements (SAAD).</p> <p>⇒ Déployer un appel à projet SAAD/ Etablissement.</p>	<p>Articulation avec le Schéma départemental</p>	<p>2017 - 2018</p>	<p>Secondaire</p>
<p>5. Viser une plus grande transversalité entre les porteurs de projets et proposer des actions partagées ou multithématiques, intégrant, notamment, la question des mobilités et aides aux déplacements.</p>	<p>⇒ Incitation aux rapprochements entre les partenaires pour une mise en commun des projets.</p> <p>⇒ Animation des instances locales (CLS).</p> <p>⇒ Favoriser la transversalité des politiques publiques en interne du Conseil départemental (logement, urbanisme, sport, loisirs, cultures, précarité)</p>	<p>Etablir un travail de fond sur la mise en relation entre les acteurs.</p> <p>Intégrer la prise en compte de l'accessibilité et des déplacements dans les projets.</p>	<p>2017 - 2018</p>	<p>Primaire et secondaire</p>
<p>6. Renforcer « l'impact » des informations transmises autour du bien vieillir sur les territoires les plus ruraux.</p>	<p>⇒ Développement de campagnes d'information sur les territoires les plus isolés.</p> <p>⇒ Solliciter/ sensibiliser les relais locaux dans les villages.</p>		<p>2018 - 2019</p>	<p>Primaire</p>

Axe 3				
Renforcer l'action en direction des séniors « actifs » et « robustes »				
Objectifs de travail	Modalités de réalisation	Points d'attention	Calendrier	Prévention
1. Renforcer l'offre en matière de passage et de préparation à la retraite.	⇒ Proposition d'ateliers spécifiques de préparation. ⇒ Expérimenter cette action au sein du Conseil départemental	A articuler avec l'offre des caisses	2017 - 2018	Primaire
2. Toucher davantage le public le plus actif par une action fondée sur une approche positive du bien vieillir.	⇒ Renforcer la communication positive autour du bien-vieillir ⇒ Développement d'actions reposant sur les « potentialités » et la dimension « ludique » (gym active, action croisant nutrition et découverte du terroir/ marchés locaux, ...).	Travailler sur des actions non-discriminantes.	2018 - 2019	Primaire

Axe 4				
Développer des actions visant à favoriser le « bien vieillir » autour du lien social, de l'accès aux soins, du bien-être, des mobilités et de l'accès aux droits				
Objectifs de travail	Modalités de réalisation	Points d'attention	Calendrier	Prévention
1. Prévenir les situations potentielles de dégradation de la santé	⇒ Développement de réponses sur le bucco-dentaire, troubles auditifs ou visuels, chute et nutrition. ⇒ Favoriser les dépistages en zone rurale (expérience de Veyrières) Expériences possibles : ⇒ Actions innovantes telles que physio-parc ⇒ Mise en place de dispositifs innovants de type « tapis de marche Gaitrite » ⇒ Ateliers de prévention sur les médicaments avec pharmacien et CH (médicament info service) ⇒ Action de type « Bus info Santé »	Bonne pratique à réfléchir : travailler à des actions impliquant les SAAD, par exemple, en organisant une journée d'information en direction de leur public, plus proposition de diagnostic à la suite...	2017 - 2019	Secondaire
2. Favoriser les réponses en matière de lien social et de lutte contre l'isolement	⇒ Amélioration des moyens de repérage. Développement d'une action spécifique telles que : ⇒ Dispositif de type « Monalisa » ⇒ « Rendre les aînés acteurs de leur santé et de leur environnement » ⇒ Visites à domicile, par exemple dans le cadre de services civiques (ex : Unis-Cité) ⇒ Création d'une équipe citoyenne ⇒ Formation des bénévoles via les Centres sociaux ou CCAS ⇒ Acton de Mobilité solidaire	S'appuyer sur les réseaux de proximité, sur le bénévolat ou sur des expériences innovantes actuellement en développement . La globalité du département peut être ciblée, avec une attention particulière sur : <i>Condat, Allanche, Murat, Riom-ès-Montagnes.</i> Action articulable avec le Schéma Départemental.	2017 - 2019	Primaire
3. Proposer des	⇒ Déploiement d'ateliers		2017 -	Primaire

ateliers centrés sur les TIC	<p>informatiques</p> <p>⇒ Actions spécifiques à l'accès aux droits et actes administratifs dématérialisés</p> <p>⇒ Déploiement d'actions itinérantes telles que le « bus numérique ».</p> <p>⇒ Développement et accessibilité à l'offre des médiathèques</p> <p>⇒ Solliciter les clubs des aînés pour la mise en place d'ateliers numériques</p>		2018	
4. Favoriser l'émergence d'actions collectives portées par les SAAD	<p>⇒ Favoriser l'implication des acteurs de l'aide à domicile.</p> <p>⇒ Incitation à la structuration de réponses et sensibilisation/ appui MDA et CLS</p> <p>⇒ Favoriser le travail de repérage autour des risques de la perte d'autonomie (exemple : grilles de lecture, en s'appuyant sur l'ANESM).</p>	<p>Eviter les actions de formation individuelles pour tendre vers une réponse plus adaptée aux financements de la CF.</p> <p>Action articulable avec le Schéma Départemental</p>	2018 - 2021	Secondaire

Axe 5				
Agir sur l'environnement des personnes				
Objectifs de travail	Modalités de réalisation	Points d'attention	Calendrier	Prévention
1. Renforcer l'accès aux aides techniques individuelles	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déploiement packs domotiques ⇒ Déploiement des technologies favorisant le maintien à domicile et le soutien aux aidants. ⇒ Déploiement d'action de type show-room « famiclic » ⇒ Téléassistance 		2018 - 2019	Secondaire
2. Proposer des ressources professionnelles spécialisées pour accompagner les retraités dans l'adaptation du logement	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Faire vivre l'offre existante ⇒ Travailler aux possibilités d'intervention d'ergothérapeute plus ciblées. ⇒ Action itinérante sur les marchés d'un bureau d'information sur l'adaptation/ réhabilitation du logement qui pourrait être articulée aux appartements témoins désormais existants. 	Compléter l'offre existante en coordonnant cette action avec les deux appartements témoins existants (Aurillac/ Saint-Flour)	2017 - 2019	Primaire et secondaire
3. Soutenir les actions d'informations collectives	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déploiement de Forums grand public ⇒ Déploiement de forums itinérants avec une réflexion sur la cohérence des territoires ciblés. 		2018 - 2020	Primaire

2. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION EN CONTINU DE L'ACTION DE LA CONFÉRENCE

a) Les dimensions du suivi et de l'évaluation des actions

Comme indiqué précédemment, la Conférence aura tout intérêt à structurer une action de suivi et d'évaluation au long cours de son programme d'action. Celle-ci aura pour objet d'apporter les évolutions et modifications nécessaires au regard des retours ici analysés.

Aussi, les dimensions recherchées pourront s'articuler autour de :

- La réalité des actions projetées (Effectivité) ;
- L'adéquation entre actions programmées et finalités recherchées (Pertinence) ;
- La qualité des articulations et des liens entre les réalisations, entre les axes de travail de la Conférence et les orientations prises par ailleurs... (Cohérence) ;
- Le degré d'atteinte des objectifs (Efficacité) ;
- Le rapport entre les pratiques et les résultats obtenus (Efficacité de la mise en œuvre) ;
- Le rapport entre le coût et les résultats obtenus (Efficience).

b) Les objectifs du suivi et de l'évaluation du programme

Au regard des premiers échanges avec les membres de la CF du Cantal, les objectifs de l'évaluation pourront être les suivants :

- ✓ L'effectivité des actions programmées ;
- ✓ Le degré d'atteinte des résultats (efficacité) ;
- ✓ La complémentarité des actions financées et engagées sur les territoires (cohérence).

c) Les registres de l'évaluation

Le registre de l'effectivité

- Dans quelle mesure les actions programmées ont-elles effectivement été mises en œuvre ?
- Quelles sont les raisons des écarts éventuels ?
- Sur quels déterminants de la perte d'autonomie agit-on ? N'agit-on pas ?

Le registre de l'efficacité

- Quels sont les résultats obtenus ? Correspondent-ils aux résultats attendus ?
- Quelles sont les raisons des écarts éventuels ?
- Quelle est la fréquentation des actions ?
- Dans quelle mesure les différentes populations de seniors ont-elles bénéficiées des actions mises en œuvre ?

Le registre de la cohérence

- Les actions programmées par la CF offrent-elles des réponses cohérentes (complémentaires et articulées) en matière de santé, mobilité, capital intellectuel, vie sociale, nutrition, information, risques ... ?
- Les actions programmées par la CF sont-elles complémentaires et articulées avec les actions programmées par ailleurs ?

Les indicateurs de réalisation et de résultats peuvent être utiles au suivi de l'activité mais aussi au pilotage de la démarche :

- **Suivre l'utilisation** des financements attribués en veillant à la mise en œuvre effective des actions ;
- **Rendre compte** de l'activité aux membres de la Conférence mais aussi à des acteurs extérieurs ;
- **Piloter** la démarche en ajustant la programmation au regard de ce qui s'avère être efficace.

d) Les remontées d'information nécessaires au moment de la rédaction des bilans

Au regard des premiers retours, il apparaît important que les retours des bilans soient structurés autour d'un cadre commun.

Pour ce faire, il pourra être pertinent de renforcer les croisements entre indicateurs quantitatifs (rapport d'activités CNSA) et qualitatifs (compte-rendu).